Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean



Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dossier: 6211-08-006

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 5 février au 23 mars 2015

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'ouverture* et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay-Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate inc. a pris fin le 23 mars 2015. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 janvier 2015 et en vertu des articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 5 février au 23 mars 2015, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

L'entreprise Arianne Phosphate inc. projette d'aménager et d'exploiter une mine d'apatite à ciel ouvert. Le projet de mine d'apatite du Lac à Paul se situerait dans la MRC du Fjord-du-Saguenay, à environ 200 km au nord de la ville de Saguenay, plus précisément dans le territoire non organisé (TNO) de Mont-Valin et dans les Nitassinan des Premières Nations. Le projet comprendrait une fosse d'une longueur de 2,3 km, d'une largeur de 600 m et d'une profondeur de 450 m. Le projet prévoit aussi une usine de traitement du minerai, un système de chargement de concentré d'apatite, un parc à résidus miniers, une halde à stériles ainsi que des installations auxiliaires et infrastructures connexes. Le projet serait entièrement situé à l'intérieur des limites de la pourvoirie du Lac à Paul, appartenant au promoteur et qui maintiendrait ses activités régulières.

La production annuelle de la mine du Lac à Paul serait de 3 millions de tonnes de concentré d'apatite, pour un traitement journalier du minerai de 50 000 tonnes par jour. Le trajet utilisé pour le transport du concentré d'apatite, au moment de l'exploitation, emprunterait des chemins forestiers existants entre la mine et Sainte-Rose-du-Nord. Le transport se ferait jour et nuit, cinq jours par semaine. Aucun transport ne serait réalisé la fin de semaine. Le concentré serait transporté par camion dans des remorques fermées, puis transféré dans des silos d'entreposage. Il serait ensuite transbordé par convoyeur fermé vers un terminal portuaire à construire. Une évaluation environnementale distincte pour ce projet de terminal portuaire serait effectuée, par un autre promoteur.

Le coût du projet est estimé à 1 G\$. Selon le calendrier de réalisation du promoteur, les travaux de construction pourraient débuter vers la fin de 2015 et s'échelonneraient sur deux ans environ. L'exploitation de la mine prévue pour une durée évaluée à 26 ans, débuterait vers 2018. La phase de construction nécessiterait l'emploi d'une moyenne de 500 personnes et environ 400 emplois directs seraient créés durant la phase d'exploitation.

(Extrait du communiqué émis le 5 février 2015)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le promoteur

 La stratégie de développement du projet d'Arianne Phosphate depuis le début (la validité des explications fournies et la transparence); la décision d'Arianne Phosphate de ne plus considérer l'ancienne usine de Produits Résolu à Saint-Fulgence afin d'entreposer le minerai.

Le projet de port

- La décision de scinder le projet en deux en excluant le quai et les silos de transbordement;
- l'utilité pour Arianne Phosphate d'entreprendre son projet alors que Port Saguenay ne sait pas encore s'il obtiendra les autorisations pour construire le port;
- la non-divulgation des termes de l'entente entre Arianne Phosphate et Port Saguenay ;
- la possibilité d'utiliser les équipements existants à Sainte-Rose-du-Nord ou à Forestville plutôt que de construire de nouveaux aménagements;
- la procédure que doit respecter Port Saguenay pour réaliser les installations portuaires ;
- l'examen du projet du port par le gouvernement fédéral ;
- le plan B d'Arianne Phosphate en cas de la non autorisation du projet de Port Saguenay;
- l'existence d'un plan B à l'Anse-à-Pelletier;
- la capacité de Port Saguenay à réaliser la construction de ces installations, aux plans du financement, de l'équipement et de la main-d'œuvre qualifiée;
- la possibilité pour d'autres mines d'utiliser les futures installations portuaires ;
- l'utilisation d'un système d'air pulsé pour le transbordement.

Le transport du minerai

- Les coûts de réfection de la route et de construction du pont d'étagement ;
- la quantité de gaz à effet de serre générée par le transport par camion ;
- la poussière soulevée en été par le transport par camion dans le parc national des Monts-Valins;
- les effets du bruit du transport par camion sur les zones de trappage et d'alimentation du caribou le long des lacs où passeront les camions;
- l'examen de l'option du transport ferroviaire en passant par la rive sud du Saguenay;
- la possibilité de générer des particules fines dans l'air à l'Anse Saint-Jean;
- la fréquence de circulation des camions sur le Chemin de Chute-des-Passes, ses impacts sur l'eau, l'air et les villégiateurs;
- la différence de distance et de temps de transport vers Saint-Rose-du-Nord et vers Forestville à partir de la mine;
- les précédents internationaux de transport de minerai pour fin de comparaison quant au volume, à la distance et au nombre de camions.

Les Premières Nations

- La tenue d'une séance d'information spécifique aux communautés autochtones, notamment à Pessamit;
- les ententes signées avec les conseils de bande et le caractère confidentiel de celles-ci;

l'obligation d'obtenir l'approbation des Premières Nations pour la réalisation du projet.

Le financement

- L'échéancier du promoteur pour obtenir le financement nécessaire au projet;
- la capacité d'Arianne Phosphate à réunir les fonds pour la mise à niveau des chemins forestiers et la construction du viaduc de la route 172 en 2016;
- l'utilité pour Arianne Phosphate de boucler le financement avant la construction des installations portuaires;
- l'investissement public dans le projet ;
- la faisabilité du projet sans l'injection de fonds publics ;
- la provenance des sommes à investir pour la réalisation des installations portuaires ;
- le rendement sur l'investissement du projet ;
- la justification du projet dans le contexte économique actuel.

Les emplois et les retombées économiques

- Le nombre d'emplois créés;
- la crainte que les emplois ne soient pas occupés par des gens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- la volonté de créer des emplois dans la région par la transformation sur place du minerai;
- la façon pour la population de s'impliquer dans la réalisation du projet;
- le plan du promoteur pour maximiser les retombées économiques dans la région;
- les compensations et redevances financières et sous d'autres formes.

Le BAPE et le MDDELCC

- Le choix de l'emplacement des centres de consultation pour le dépôt des documents ;
- le mécanisme pour l'audition des mémoires dans le cadre d'une audience publique;
- la date de début du mandat d'audience publique ;
- les règles qui régissent l'analyse des projets au MDDELCC.

Autres préoccupations

- Les effets de l'augmentation du transport maritime dans la rivière Saguenay sur la population de bélugas;
- la valeur ajoutée du minerai en raison de sa grande pureté;
- le projet de recherche sur l'élimination des déchets acides par l'utilisation de bactéries;
- l'effet de la solubilisation du phosphate sur la faune piscicole des lacs environnants;
- les scénarios de transport examinés, mais non dévoilés;
- les scénarios de risques d'explosion.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

| entres Adresses | | |
|--|--------------------------------------|--|
| Bibliothèque de Chicoutimi Accès Internet gratuit | 155, rue Racine Est, Chicoutimi | |
| Bureau de la municipalité de Saint-Fulgence | 253, rue du Saguenay, Saint-Fulgence | |
| Bureau politique | 4, Metsheteu, Pessamit | |
| Bibliothèque de Mashteuiatsh Accès Internet gratuit | 77, rue Uapakalu, Mashteuiatsh | |
| Conseil de la Première Nation des Innus Essipit | 32, rue de la Réserve, Essipit | |

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

| Dates | Quotidiens | Hebdos régionaux |
|----------------|------------------------|---------------------|
| 4 février 2015 | Le Journal de Québec | |
| 4 février 2015 | Le Journal de Montréal | |
| 4 février 2015 | Le Quotidien | |
| 8 février 2015 | | Le Progrès-Dimanche |

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

| Dates et événements | Nombre d'envois | | |
|---|--|------------------------------------|---------------------------------------|
| | Médias | Groupes, municipalités ou citoyens | Diffusion dans Internet |
| 5 février 2015 | | | |
| Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord | 325 | Site Web et compte Twitter du BAPE |
| 18 février 2015 Rappel de la séance d'information | Médias écrits et électroniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord | Ne s'applique pas | Site Web et compte Twitter du BAPE |

La séance d'information

| Date | 18 février 2015 | | |
|---|---|--|--|
| Lieu | Hôtel La Saguenéenne, salle Saguenay 250, rue des Saguenéens à Saguenay | | |
| BAPE: Animation | Karine Lavoie, conseillère en communication | | |
| Accueil et prise de notes | Luc Nolet, conseiller en communication | | |
| Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | André-Anne Gagnon, chargée de projet | | |
| Promoteur | Jean-Sébastien David, directeur de projet, Arianne Phosphate inc. Éric Arseneault, directeur environnement et développement durable, Arianne Phosphate inc. André Pedneault, directeur du site minier, Arianne Phosphate inc. | | |
| Assistance | 220 personnes | | |
| Webdiffusion audio : nombre de visiteurs | 32 | | |
| Durée | 3 h 45 | | |

Les relations de presse

Trois médias étaient représentés à la séance d'information à Saguenay : Radio-Canada télé, TVA et le journal La Pige.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis le 5 février 2015, les médias régionaux ont annoncé la tenue de la séance d'information et ont repris sensiblement le contenu du communiqué de presse. Le lendemain de la séance d'information du 18 février 2015 à Saguenay, le journal *Le Quotidien* a publié un article faisant part des préoccupations présentées à la séance d'information. Aussi, la station de radio de *Radio-Canada* a fait mention à quelques reprises de l'opposition des membres du Collectif de l'Anse-à-Pelletier quant à la construction d'un quai de transbordement à Saint-Fulgence.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, trois communautés autochtones sont concernées par les activités du projet : Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit. Les trois communautés ont montré leur intérêt à ouvrir un centre de consultation temporaire sur leur territoire.

Québec, le 30 mars 2015

Karine harrie

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication